

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du quatorze novembre deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Dalila GHOUL, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL, Pascale HOUZE

Etaient absents : MM Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Béatrice REIMUND,

Avaient donné pouvoir : MM Gérard MARECHAL à Freddy DUCHESNE, Éric ROUSSEL à Colette FINET, Pascale HOUZE à Corinne FOVET

Présents : 21 Représentés : 03 Votants : 24

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES

- 4) Décision modificative N°3
- 5) Indemnité de conseil au receveur (commune)
- 6) Indemnité de conseil au receveur (régie de transport)
- 7) Subvention au C.J.E.V.L.
- 8) Spectacle de Noël des crèches
- 9) Mise en place d'une billetterie pour la restauration du marché de Noël

ADMINISTRATION

- 10) Contrat d'assurances des risques statutaires
- 11) Dénomination de voie
- 12) Droit d'initiative.

1) Compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie MARCHAND-CARLIEZ est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Je vous informe de la démission de Monsieur Jacky PETIT. Je vais transmettre un courrier à Madame Voiturier Danielle élue suivante sur la liste. Le nouveau conseiller sera installé à la prochaine réunion.

- ✓ La première communication concerne la salle Renaissance.

Il y a une modification dans les délais. Le premier audit sur l'amiante, fait par le bureau d'étude avait révélé de l'amiante sur le mur derrière la scène. Après enlèvement des matériaux à l'intérieur, ils se sont aperçus qu'il y avait de l'amiante du côté de la chaufferie et en particulier dans une pièce. Nous avons décidé de faire un audit supplémentaire pour cette partie-là. Effectivement, il y a de l'amiante autour de la chaufferie et dans la pièce. Sauf que le désamiantage de la chaufferie n'est pas du même ordre, ce qui veut dire que cela retarde la démolition de la salle d'un mois.

Cela veut dire également que le marché de Noël doit être repensé. Le chapiteau devait être mis le long du mur de la salle, il sera parallèle à la salle Daniel Fery. Nous avons pensé repousser les barrières, mais c'est le périmètre imposé pour le désamiantage. Cela restreint la place. Dans les réunions du comité de pilotage, nous avons fait en sorte que tout soit pareil. Le temps fort reste devant la mairie le samedi soir. Cela gâchera un peu notre beau marché de Noël.

- ✓ Nous allons tenir une réunion publique avec ICF à 18H30 le jeudi 23 novembre salle d'honneur, pour présenter la réhabilitation de la rue Joffre. Je pense que cela serait intéressant qu'un certain nombre d'élus soient présents.

- ✓ Deux autres informations :

Notre collègue a un club entreprise qui a passé une convention avec Procter et gamble, que j'ai eu la chance de visiter puisque j'ai été invitée par le principal adjoint du collège à me rendre à la présentation de l'usine. C'est une usine au top, je souhaiterais que toutes les entreprises soient comme celle-là, parce qu'elle est mondialement connue, et qu'elle est ultra moderne. Deux jeunes filles, élèves du collège Joliot curie de Longueau et qui habitent Longueau, vont travailler avec cette entreprise. Une autre convention du même type a été signée avec le collègue Arthur Rimbaud. Nous avons eu une présentation de l'entreprise pour savoir comment elle fonctionnait, ce qu'elle produisait. Revenue avec le principal et le principal adjoint je leur ai demandé que les élèves viennent me présenter le projet elles-mêmes. Ils viendront dans mon bureau, éventuellement avec quelques membres du BM, me dire comment ils envisagent le partenariat. Je pense qu'il est intéressant de les valoriser. Mais il faut que j'en sache d'avantage.

- ✓ J'ai été invitée à la visite de la pouponnière. Elle accueille douze enfants de 05 jours à 03 ans. Du point de vue fonctionnel c'est extraordinaire. C'est une belle réussite. C'est très lumineux, clair. Il y a deux magnifiques fresques. Une troisième devrait les rejoindre.
- ✓ Nous mettons en place avec Christophe Bastien qui est le DGS actuel, le guichet unique dans la mairie. Je vous en parle maintenant, même s'il ne fonctionne pas encore à plein. Le bureau d'état civil est fermé. Le guichet unique existe pratiquement dans toutes les communes. C'est un guichet où on orientera les gens. Nous avons réglé avec Paulette Bridoux qui était d'accord, pour que Mme Eloi occupe son bureau ; ce qui lui permet d'avoir une petite salle d'attente devant. La loi nous imposait d'assurer en mairie les pacs ce qui est quand même mieux qu'au

tribunal. Il serait bien que Mme ELOI nous donne un document expliquant le déroulement des PACS.

Cela ne change rien pour un certain nombre de postes. On a retravaillé sur l'accueil que va faire Mme SAINTOIN, le rôle de Mme BULVESTRE avec Mme ELOI.

Nous avons fait une deuxième réunion pour le détail de quelques postes avec le personnel concerné, M.BASTIEN et moi. Pratiquement tout est à peu près au point avec encore des petites bricoles. Nous voulons que cela soit écrit noir sur blanc car il y a des craintes du côté des agents, et c'est normal. Mmes BRIDOUX Paulette et SEIGNEUR Céline sont dans l'ancien bureau état Civil. Pour l'instant Mme GIGNON reste à sa place. Nous n'avons pas l'intention de remplacer ce poste. Elle part en retraite le 14 décembre. Nous referons une réunion bilan fin janvier pour voir si cela fonctionne.

4) Décision modificative n°3

Le conseil municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°3 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

Article 739223 FPIC	+ 9 942.00€
Article 022 Dépenses imprévues	- 9 942.00€

Adopté à l'unanimité.

Serge LEFEUVRE : Je voulais donner une petite précision, c'est que l'état a réclamé de l'argent aux 33 communes de l'agglomération, par contre l'agglomération a été bénéficiaire de 170 000€.

5) Indemnité de conseil au receveur :

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil 2017, pour un montant de 917.63€.

Adopté à l'unanimité.

6) Indemnité de conseil au receveur Régie de transport

Le Conseil Municipal, après délibération décide d'accorder à Madame ASSIER Yveline, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil 2017, pour un montant de 127.91€.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : J'en profite pour dire que Mme ASSIER part à la retraite fin décembre. Nous aurons un autre percepteur à la rentrée 2018.

7) Subvention au Comité de Jumelage Européen de la Ville de Longueau

Une subvention de 1500€, est attribuée au Comité de jumelage Européen de la ville de Longueau, représenté par Monsieur FILIPIAK Président, dans le cadre du marché de Noël, pour permettre à nos amis Polonais de pouvoir tenir un stand, comme l'an passé.

Adopté par 23 voix pour et une abstention.

Serge BLANCHET : Il va falloir qu'ils apprennent à se débrouiller eux-mêmes, il y a de moins en moins d'argent à la commune,

Colette FINET : Le bureau municipal avait fait la remarque que puisque l'on sait que chaque année il y a le marché de Noël, et que les polonais viennent, il faudrait le prévoir dans le budget. J'en ferai part au nom du conseil municipal au Comité de Jumelage.

Chantal BOULET : Pourquoi tu dis j'en ferai part au nom du conseil municipal ?

Colette FINET : suite à la remarque.

Chantal BOULET : tout le monde n'est peut-être pas forcément d'accord c'est 1500€

Colette FINET : Oui, mais cela c'est autre chose. Le vote montrera s'il y a des pour et des contre. Même ceux qui sont « pour » font la remarque.

8) Spectacles de Noël des crèches :

Le contrat de spectacle présenté par l'association FARANDOLE, pour le Noël de la crèche les kangourous est accepté pour un montant de 320€.

Le contrat de spectacle présenté par l'association LA MIETTE, pour le Noël de la crèche les koalas, est accepté pour un montant de 320€.

Adopté à l'unanimité.

9) Mise en place d'une billetterie pour la restauration du marché de Noël :

Pour la restauration du marché de Noël, une billetterie sera mise en place, avec quatre types de carnets de 100 tickets agrafés 1 point avec dos carton imprimés en couleur sur papier Print blanc, format standard ; façonnage 1 prédécoupe, numérotation suivie.

Le bon de commande présenté par la société www.impression-billetterie.fr est accepté pour un montant de 92.63€.

Adopté à l'unanimité.

Colette FINET : Nous sommes contraints à cette obligation maintenant. Nous n'avons plus le droit de manipuler de l'argent liquide, donc soit ce n'est pas nous qui gérons, mais une association. Mais si nous gérons nous sommes obligés de passer par une billetterie. C'est très compliqué. Il faut faire des billets de différentes couleurs, il faut aller les porter à la trésorerie. Quand on a terminé il faut que cela concorde parfaitement. J'en profite pour dire que c'est la raison pour laquelle j'ai fait un conseil le 20 novembre sinon je l'aurais fait plus tard. De ce fait, il n'y aura pas de conseil en décembre.

Par ailleurs, nous avons décidé en bureau municipal et au comité de pilotage du marché de Noël que la buvette sera confiée à une association de la ville qui changera chaque année. Cela veut dire aussi que nous n'aurons pas le bénéfice.

Sylvie PORQUET : Si nous ne pouvons pas manipuler de l'argent, comment est-ce que cela va se passer ?

Serge LEFEUVRE : la personne qui va vendre les tickets sera le régisseur de recettes du marché de Noël.

Serge BLANCHET : C'est qu'elle association cette année ?

Marc HERNOUT : Les jeunes de l'ESCL Football qui recherchent de l'argent pour faire un tournoi en Belgique.

Serge LEFEUVRE : ce que Marc n'a pas dit c'est que ces jeunes vont laver des voitures, ce samedi toute la journée, à côté des garages.

10) Contrat d'assurances des risques statutaires

Le Conseil Municipal décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une période de 4 ans, au contrat groupe d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurance ayant pour courtier la société SOFAXIS, la garantissant des frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-522 du 14 mars 1986.

Adopté à l'unanimité.

11) Dénomination de voie :

Nous vous proposons que la voie qui dessert le garage municipal et le gymnase André Mille, soit désormais dénommée Impasse André Mille. Des panneaux indiquant le nom de la voie seront mis en place par les services techniques municipaux.

Adopté à l'unanimité.

Chantal BOULET : Quel est l'intérêt puisqu'il n'y a rien dans cette impasse ?

Colette FINET : C'est pour le bus. Il y aura un portail qui va être mis devant le terrain noir, et le bus va rentrer sur le terrain noir et faire demi-tour. Pour la sécurité des enfants c'est mieux de les faire descendre ici que sur la route.

Serge LEFEUVRE : C'est mieux également pour localiser le gymnase André Mille, en cas de compétition de Ping pong.

Colette FINET : l'arrêté a été refait, ce qui fait que la police municipale peut maintenant verbaliser sur cette partie si les gens sont mal garés.

Chantal BOULET : Et derrière les nouveaux logements, comment s'appelle cette impasse ?

Colette FINET : l'impasse Louis Prot.

Serge LEFEUVRE : La poste nous a demandé tous ces renseignements, nous les avons fournis, mais comme cela change de facteur tous les 15 jours, cela ne peut pas aller. Il y a une double numérotation.

Colette FINET : Vous avez sur la table, la liste des Noëls, avec deux feuilles, une que vous conservez et une que vous nous donnez. Il est important que vous vous teniez à ce que vous avez écrit, pour être sûr qu'il y ait un élu à chaque Noël. C'est à rendre pour le 30 novembre dernier délai.

Chantal BOULET : Qu'en est-il de la rue Lavoisier ? Vous deviez vous renseigner sur le marquage au sol, sur la réglementation ?

Serge LEFEUVRE : la CCI va faire des plantations et le marquage au sol, normalement le début des travaux est prévu cette semaine.

Sylvie PORQUET : J'ai entendu dire que la benne à déchets verts serait retirée, pouvez-vous confirmer ?

Colette FINET : Nous envisageons de la mettre ailleurs, l'endroit idéal n'est pas facile à trouver.

Sylvie PORQUET : Il faudrait en mettre deux plutôt que de la retirer

Serge LEFEUVRE : nous en avons demandé une deuxième, nous les mettrons côte à côte un peu plus loin, face à la maison de l'enfance, avec le container à verre. La SNCF est d'accord pour nous céder le terrain pour l'euro symbolique.

Sylvie PORQUET : Quand on les appelle pour vider la benne, le lendemain elle est vidée.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Il y a des gens à la cité du château qui réclament une boîte aux lettres pour déposer du courrier.

Colette FINET : Ce n'est pas nous qui pouvons l'installer, il faut que ce soit la poste.

Freddy DUCHESNE : comme vous le savez mercredi c'est la Ste Cécile, L'AMCL la fête ce samedi. Ils vont faire une aubade à la maison de retraite Odette CALFY vers 17H. Vous pouvez vous y rendre

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : La dernière fois je vous avais demandé pour le marquage à la cité du château ; je voulais savoir si vous avez eu des nouvelles ? Les gens roulent vite.

Serge LEFEUVRE : Non, pas pour l'instant. La métropole doit le faire. C'est prévu.

La séance est levée à 21H45

La secrétaire
Nathalie MARCHAND-CARLIEZ